SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 5 février 2026 (PV-CS376)
12h
1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Anatomie	Philippe Paquette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Benoît Daoust	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Thomas Auvray	P
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	A
Ergothérapie	Pierre-Yves Therriault	A
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Michel Lemaire	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Marianne Boyer	P
Gestion des ressources humaines	Diane Gagné	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Hédia El Ourabi	P
Mathématiques et informatique	Tarik Boukhalfi	P
Mathématiques et informatique	Pierre-Olivier Parisé	P
Orthophonie	Marie-Ève Caty	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	A
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	A
Psychoéducation et travail social	Colombe Lemire	P
Psychologie	Diane St-Laurent	A
Psychologie	Dominique Mailloux	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Cynthia Allaire	P
Sciences de l'activité physique	Nous Saadé	P
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'éducation	Nadine Talbot	P
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	P
Sciences de l'environnement	Éric Harvey	P
Sciences humaines	Pierre Lavoie	A
Sciences infirmières	Liette St-Pierre	P

Sciences infirmières	Camille Gagnon-Béland	P

Comité exécutif		**Présence / Absence**
Présidence	Pier-Luc Lajoie	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Marc Beauregard	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Chloé Fortin-Bergeron	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyne Cloutier	P
Trésorerie	Philippe Caron	P

Personnel du Syndicat		**Présence / Absence**
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS376-05-02-2026-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS376-05-02-2026-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS376-05-02-2026-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS376)
4. Suivi - Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
5. Révision des Statuts (informations)
6. Tribune des délégué.es
7. Affaires budgétaires
    1. Prime aux officiers
    2. Budget 2026-2027
8. Rapport du comité des relations de travail
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 (PV-CS375)
10. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
11. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX712 à PV-CX713)

12. Questions diverses
13. Date de la prochaine réunion régulière : 12 mars 2026
14. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 376e réunion du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Audrey Bistodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 376e réunion du conseil syndical du 5 février 2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS376-05-02-2026-04 Suivi - Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique

La vice-présidence aux affaires universitaires présente le point.

Rencontre aux deux semaines avec M. Olivier Malo, Vice-recteur - restructuration académique et amélioration continue, et Mme Caroline Couture, Conseillère-cadre à la restructuration académique et à l'amélioration continue.

Des analyses financières ont été intégrées au processus décisionnel (quantification des scénarios), ce qui écarte déjà certains scénarios (six facultés, vice-doyens cadres), car jugés financièrement non réaliste.

Des scénarios financiers ont été présentés à l'équipe de déploiement et la directrice du Service des finances, Mme Véronique Janelle, a rejoint l'équipe de déploiement.

Une demande de rencontre auprès de la vice-rectrice à l'administration et aux finances, Mme Nancy Lemay a été formulé, car il avait été demandé à plusieurs reprises de quantifier les efforts de décentralisation des services administratifs, ce qui n'a pas encore été entendu.

Depuis le début du mois de janvier, il y a eu deux (2) réunions de négociation entre le Syndicat et le Patronat. La VPAU indique qu'il manque plusieurs éléments et paramètres pour entamer réellement les négociations. L'employeur a transmis un document identifiant des changements nécessaires à la convention collective.

Le comité syndical Chantier a tenu sa première réunion le 4 février. La discussion a principalement portée sur les rôles et responsabilités des doyennes et doyens.

La VPAU partage les prochaines étapes et processus de consultation auprès de la communauté.

La VPAU termine en soulignant des préoccupations qui subsistent, dont la capacité financière de l'Université à poursuivre la mission universitaire, la propension à la multiplication des cadres, la résistance à la décentralisation des ressources dans les

facultés. La décentralisation des ressources dans les facultés demeure encore nébuleuse. Nous ressentons beaucoup de résistance, et l'équipe de déploiement est peu informé sur cet aspect, qui pourtant va directement impacter la gestion académique au sein des faculté.

Les délégué.es échangent au sujet du retour ou de l'intégration du ou de la doyen.ne dans un département au terme de son mandat, plus spécifiquement si le ou la doyen.ne ne provient pas de l'UQTR. La discussion se poursuit au sujet de la décentralisation du personnel et des services.

CS376-05-02-2026-05 Révision des Statuts

La présidence de réunion demande aux délégué.es la permission de remettre sa présidence au président du Syndicat afin de présenter ce point.

Les délégué.es ne s'objectent pas à cette demande.

La secrétaire explique qu'en respect du plan d'action 2025-2026, une révision des *Statuts* du Syndicat est en cours. Une présentation des amendements significatifs est partagée aux délégué.es, soit l'actualisation de la mission, l'ajout de processus de convocation des réunions extraordinaire, la valorisation du rôle des délégué.es au sein du conseil syndical, l'abolition de l'assemblée générale des professeur.es, les responsabilités des officiers du comité exécutif et l'actualisation et clarification des mandats des comités statutaires.

La secrétaire présente les prochaines étapes du processus de modifications des *Statuts* :

- 12 février : Adoption d'une résolution par le comité exécutif recommandant l'adoption des amendements;
- 12 mars : Présentation des amendements au conseil syndical. Adoption d'une résolution par le conseil syndical recommandant l'adoption des amendements;
- 26 mars : Présentation des amendements à l'assemblée générale du Syndicat. Adoption des amendements.

La secrétaire termine en soulignant que ces modifications aux *Statuts* ne visent pas à créer de nouvelles structures : ils nomment clairement ce qui est déjà exercé, répartissent mieux les responsabilités, notamment des officiers, et renforcent la visibilité de l'action syndicale.

CS376-05-02-2026-06 Tribune des délégué.es

1. **Rémunération des cours atypique**

   Une déléguée informe ses collègues que le ratio de 4.5 heures de la tâche à l'étudiant, tel que prévu à la convention collective (annexe 1, art. 4a), n'est pas toujours respectée dans des départements en raison d'ententes à la pièce avec le doyen. La déléguée appelle à la prudence pour ne pas créer de précédent.

   - La vice-présidence aux relations de travail demande aux délégué.es de lui acheminer les ententes avec les départements et les programmes de cycles supérieurs.

2. **DTR offerts aux directions de recherche**

   Un délégué indique qu'il existe un déséquilibre dans les DTR pour une codirection provenant chacune d'une institution différente (l'UQTR n'octroie pas de DTR lorsque la codirection est faite dans une autre institution alors que d'autres institutions prévoit une rémunération à nos professeur.es lorsqu'ils et elles sont en codirection).

3. **Recours à l'annexe C pour une bourse de la Fondation**
   Un délégué se questionne à savoir s'il est possible d'utiliser l'annexe C pour une bourse à être versée à un.e étudiant.e via la Fondation de l'UQTR. La convention collective ne permettrait pas de le faire.
   - Le président indique être en discussion avec la présidente de la Fondation pour étudier le sujet. Il prévient qu'il existe un risque fiscal d'utiliser l'annexe C pour remettre un montant d'argent à la Fondation. Celle-ci pourrait demander un avis fiscal à ce sujet. Les dons ne sont actuellement pas prévus comme faisant partis des remboursements actuellement prévus à l'Annexe C.

4. **Assemblée départementale et discussion de dossiers syndicaux**
   Une déléguée questionne ses collègues pour connaître leur manière de composer avec les informations syndicales à partager et la présence dans les assemblées départementales de personnes non-professeur.es (doyen, cadre administratif, personnel administratif, etc.).
   - Plusieurs délégué.es indiquent que ces personnes sont invitées à se retirer de l'assemblée. C'est la prérogative de l'assemblée de les inviter à quitter la séance.

CS376-05-02-2026-07 Affaires budgétaires

1. **Prime aux officiers**
   Le président présente, à des fins de réflexion, une proposition de calcul des primes aux officiers et officières, fondée sur le principe des primes accordées aux directions départementales et de programmes, afin de valoriser la tâche des officiers. La prime serait calculée en fonction du nombre de dégagements octroyés à chaque officier. Le coût total de la mesure, tel que présenté, s'élève à 43 750 $.

   Si elle est acceptée et intégrée au budget 2026-2027 par l'assemblée générale, la prime serait versée aux officiers en poste au 30 avril de chaque année. Les primes des officiers élus en cours d'année ou qui quittant leurs fonctions avant la fin de l'année seraient, le cas échéant, calculées au prorata.

   Les délégué.es échangent sur le montant des primes et de son l'impact sur le budget du Syndicat. Plusieurs délégué.es se montrent favorables aux versements de primes afin de reconnaitre et de valoriser les responsabilités des officiers et des officières. Un délégué souligne que plusieurs directions n'ont pas de primes et de dégagements, ce qui pourrait être mal perçu si l'exécutif va dans cette direction.

2. **Budget 2026-2027**
   Le trésorier présente une version préliminaire du budget 2026-2027. Il indique que ce budget permettrait de dégager un excédent de 96 000 $ si le taux de la cotisation syndicale demeure à 1,5 %.

   Le trésorier présente également divers scénarios de taux de cotisation syndicale, allant de 1,45 % (surplus) à 1,3 % (déficit).

   Une proposition de budget sera présentée au conseil syndical le 12 mars 2026.

   Les délégué.es échangent sur le nombre de dégagements accordés au Syndicat et sur ce qui serait nécessaire pour faciliter le recrutement d'officiers et d'officières.

CS376-05-02-2026-08 Rapport du comité des relations de travail

Le VPAS rappelle que le SPPUQTR recommande de se renseigner auprès du DGAAP avant d'engager des dépenses liées à un perfectionnement ad hoc, afin de s'assurer de la possibilité de se faire rembourser.

1. Éthique en recherche et règlement de premier cycle
   - ➢ Un élément d'un cours a été jugé inapproprié par un comité d'éthique en recherche. Le professeur est en désaccord avec l'interprétation du comité.
     - ✓ Des suggestions de modifications ont été proposées.
     - ✓ Une demande de compensation demandée pour le professeur.

2. Climat délétère dans deux départements.
   - ➢ Des comportements inappropriés et répétitifs ont été rapportés. Lenteur d'intervention de l'employeur.
     - ✓ Discussions avec notre procureur. Rappel à l'employeur de ses obligations.
     - ✓ Dans un cas des mesures seraient mises en place.

3. Surcharge de travail – enquêtes de l'employeur.
   - ➢ Des professeures ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.
     - ✓ Demande d'intervention au VRRH en décembre 2021 sans effet. Grief 2022-03. Décision favorable de l'arbitre (06/2025). L'UQTR refuse la sentence et a demandé une révision judiciaire (08/2025). Démarches auprès du conseil d'administration pour modification des procédures en cas d'enquêtes futures. Une rencontre de travail a permis d'obtenir un accord de principe. Le temps d'enquête représente du temps de travail à la charge de l'employeur. À partir d'un certain seuil, il doit être compensé pour ne pas entraver la carrière professorale.
     - ✓ Négociations à suivre.

4. Direction par directeur venant d'un autre département
   - ➢ Le Syndicat a demandé une évaluation du premier cas de direction par un directeur hors département.
     - ✓ Collecte d'informations en cours

5. Interprétation de l'article 10 de la convention collective et non-respect de l'article 10 de la convention collective.
   - ➢ L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
     - ✓ Grief 2024-07
     - ✓ Proposition de règlement reçue en juin 2025
     - ✓ Dépôt d'un amendement au grief.
     - ✓ Contre-proposition envoyée et réponse à des questions du Service des ressources humaines.
     - ✓ L'employeur a proposé une rencontre de travail pour le 6 février 2026.

6. Attribution des dégagements pour activités de recherche
   - ➢ L'annexe 5 de la convention collective prévoit la formation d'un comité bipartite pour discuter d'améliorations à la distribution des dégagements pour activités de recherche.

- ✓ Discussions en cours depuis hiver 2025.
- ✓ Questions/commentaire des délégué(e)s ont été recueillies lors du CS de décembre 2025.
- ✓ Rencontres du comité bipartite en cours pour évaluer une simulation par secteur, et tenir compte des sujets soulevés à la réunion du conseil syndical du 11 décembre 2025.

7. Refus de remboursement des frais de scolarité – art. 14.05
   - ➢ 2 professeurs réguliers ont fait demande de remboursement pour des frais de scolarité. Refus du DGAAP.
     - ✓ Demandes de suspension des délais (2 professeurs)
     - ✓ Retirées sur l'avis de notre procureur car le pouvoir discrétionnaire de l'employeur n'a pas été exercé de façon arbitraire dans la gestion et l'application de la clause 14.05 de la convention collective.
     - ✓ Dossier clos

8. Évaluation 1er contrat – Travaux du comité d'évaluation de la professeure
   - ➢ Évaluation d'une professeure (1er contrat). Processus irrégulier des travaux : pas d'aviseur technique, pas de déclarations de conflits d'intérêt remplies
   - ➢ Évaluation positive et reconduction du contrat de la professeure
     - ✓ Discussions en CRT conjoint vs assurer le processus
     - ✓ Lettre d'entente signée

9. Imposition d'une directrice administrative
   - ➢ Une Directrice administrative est parachutée dans une clinique. Aucune consultation des directions pédagogiques
     - ✓ Discussions avec la professeure porteuse du dossier
     - ✓ En attente de l'avis du procureur

CS376-05-02-2026-09 Lecture et adoption du procès-verbal du 11 décembre 2025 (PV-CS375)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 375e réunion du conseil syndical tenue le 11 décembre 2025.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 375e réunion du conseil syndical tenue le 11 décembre 2025 ;
CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité des projets de procès-verbaux ;

Sur proposition de la professeure Liette St-Pierre, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 375e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS376-05-02-2026-10 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche (*PV-CS375-11-12-2025-4)*

Les questions et commentaires reçus lors du dernier Conseil syndical ont fait l'objet de discussion avec l'employeur en partie.

Une autre rencontre est planifiée pour terminer les discussions sur les questions et commentaires, ainsi que pour une analyse de l'application du modèle dans les différents secteurs.

La réception par l'employeur est constructive jusqu'à maintenant.

CS376-05-02-2026-11 Dépôt de documents

1. **Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX712 à PV-CX713)**
   La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX712 à CX713 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS376-05-02-2026-12 Questions diverses

Une déléguée partage l'inconfort de ses collègues du département à l'effet que les critères pour le plan des effectifs ne soient que quantitatifs.

CS376-05-02-2026-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 12 mars 2026.

CS376-05-02-2026-14 Clôture de la réunion

La séance est levée à 14 h 58.

Présidence de réunion	Secrétaire de réunion
Lyne Cloutier Secrétaire	François Landry Conseiller aux affaires universitaires